

AUTORISATION DE VOIRIE N°12/2023

- pour occupation du domaine public routier
- pour entropôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds - livraison de matériaux

RM/AB/LD

Vu la demande de :

SICCARDI MENUISERIE
118, rue Fernand Canobio
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 09054
menuiserie.siccardi@orange.fr

par courrier du 19 juillet 2023, relative à l'autorisation de passage exceptionnel de poids lourds de P.T.A.C de 19T dans le cadre de la livraison de bois à l'établissement professionnel précité, représenté par le gérant M. Siccardi Patrick.

Avis :

Les entreprises suivantes :

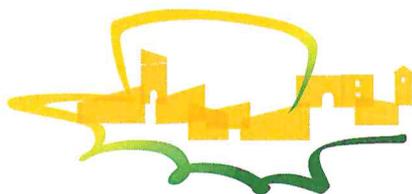
- CIFFREO BONA 09, rue Emmanuel Vitria 13120 Gardanne,
 - DISPANO 01, avenue de Provence Zac de la Sipièrre 13730 Saint-Victoret,
 - CBC 08, rue du Cargo Rhin Fidelity Cap Pinède 13002 Marseille,
 - MENUISERIES COMBES Parc d'activité Milau Viaduc avenue des Fialets 12100 Millau,
- sont autorisées, pour le compte de l'établissement SICCARDI, à :

DETAIL DES TRAVAUX

- PASSAGE ET STATIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE POIDS LOURDS 19 T. entre 8h00 et 16h00.

DESTINATION DU LIEU

- 118, rue Fernand Canobio 13320 BOUC BEL AIR



BOUC BEL AIR

VILLE  NATURE

Période d'intervention : du lundi 04 septembre au vendredi 29 décembre 2023, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Nombre d'intervention probable : 2 fois/mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 23 août 2023

Le Maire,



Richard MALLIÉ